

Bureau du 16 avril 2007

Décision n° B-2007-5114

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un immeuble situé entre les rues Paul Pic et Jean Jaurès et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Parilly, la Communauté urbaine doit réaliser une voie nouvelle (rue d'Annonay) entre les rues Paul Pic et Jean Jaurès à Bron, qui desservira les 31 logements que l'Opac du Rhône doit construire.

La commune de Bron accepte de céder pour l'euro symbolique, libre de toute location ou occupation, une parcelle cadastrée sous le numéro 954 de la section E, d'une superficie de 1 350 mètres carrés, nécessaire à la réalisation de cette voie.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 460 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'un immeuble situé entre les rues Paul Pic et Jean Jaurès et appartenant à la commune de Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1333 individualisée le 2 mai 2006 pour la somme de 830 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824 à hauteur de 1 € symbolique pour l'acquisition et de 460 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,